

# NOTRE COURRIER

## JOURNAL D'ASSURANCE

EMENT - - - - - 50 cts par année

\*\*\*\*\*

Geo. Gooderham, *Président.*  
J.-F. Junkin, *Gérant général.*

S.-F. McKinnon, } *Vice-présidents.*  
A.-F. Gault, }

# The Manufacturers' Life Ins. Co.

**BUREAU PRINCIPAL, TORONTO**

**J.-T. Lachance & W.-E. Findlay,** Gérants pour la province de Québec

**162, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL**

**Au clergé et aux communautés religieuses de la province de Québec**



**CETTE** compagnie a décidé d'entrer en négociations, pour prêts d'argent, avec toutes les institutions catholiques de cette province, à des termes très avantageux. Si les fabriques ou les institutions religieuses sont g. evées de dettes, nous désirons nous mettre en communication avec elles, afin de leur démontrer un moyen très avantageux de les débarrasser de ce fardeau.

Sollicitant la faveur d'une communication avec ces institutions, nous les prions d'agréer nos salutations empressées.

**LACHANCE & FINDLAY,**

*Gérants pour la province de Québec.*

HG  
8615  
N914  
1-7  
1896-1907

# NOTRE COURRIER

*Revue publiée dans les intérêts des compagnies d'assurance sur la vie.*

The Manufacturers' Life Insurance Co.,  
Propriétaire.

162, rue Saint-Jacques, Montréal.

---

QUÉBEC, AOUT 1896.

---

## UNE ANOMALIE

Les personnes qui s'occupent d'assurances sur la vie—et nous défions la contradiction sur ce point—constatent tous les jours que la transaction des affaires devient de plus en plus difficile. La confiance, qui n'était déjà pas si extraordinaire parmi la classe des cultivateurs, grâce à un travail mal fait, et souvent d'une façon malhonnête, la confiance, disons-nous, n'augmente pas dans des proportions normales, et partout les risques sont beaucoup plus difficiles à trouver. Nous constatons ici un état de choses indéfinissable et reconnu vrai par toutes les compagnies d'assurance sur la vie.

Où est le mal ? Comment expliquer un tel état de choses ?

Doit-on en chercher la raison dans la pénurie des temps ? Serait-ce que le peuple préfère aux assurances sur la vie les dépôts dans les caisses d'épargnes ? Ou encore, les compa-

gnies d'assurance déploieraient-elles moins d'activité dans les transactions ?

Il est reconnu au contraire que la propagande, soit par le moyen de la presse, des publications de toutes sortes, soit par les agents, n'a jamais été aussi active.

Il faut donc chercher ailleurs les causes de cette espèce de manque de confiance.

Consultez les agents sérieux, c'est-à-dire ceux qui sont absolument qualifiés sous les triples rapports de la compétence, de l'intégrité et du travail, et ils seront unanimes à reconnaître que ce manque de confiance vient uniquement du peu de soin que le plus grand nombre de compagnies d'assurance apportent dans le choix de leurs divers agents. En réalité, le premier individu qui ne sait à quel saint se vouer se fait maintenant agent d'assurance, et chose plus extraordinaire, c'est qu'il est des compagnies d'assurance qui sont toujours prêtes à accepter ainsi le premier désœuvré qui se présente, sans s'occuper le moins du monde s'il possède les qualités requises d'un bon agent, s'il présente les plus simples garanties d'honnêteté.

Quelle est la conséquence d'une telle anomalie, conséquence inévitable et qui ne peut étonner ? C'est que la carrière d'agent d'assurance est absolument discréditée.

Parcourez les campagnes, questionnez sur votre passage, comme il nous est arrivé de le faire, et vous constaterez que c'est avec une espèce de mépris que l'on vous parle des agents d'assurances. Pourquoi ? Parce que c'est par milliers que se comptent les victimes de ces agents sans aveu très souvent, dans tous les cas presque toujours des incapables. Avec un pareil système, une chose nous étonne, c'est que les compagnies ne subissent pas la loi de leurs agents, et qu'elles n'en soient pas rendues à un même degré de discrédit.

Personne ne niera l'importance des compagnies d'assurance, tant au point des services qu'elles rendent qu'à celui des affaires ; elles tiennent dans le monde des affaires le même rang, sinon un rang plus élevé, que les banques et autres institutions monétaires. Voit-on d'ici le scandale, les cris de réprobation des gens de la finance si les banques n'étaient pas plus scrupuleuses que les compagnies d'assurance dans le choix de leurs agents ! Ce serait la fin du monde.

Donc le mal existe, flagrant, indéniable et si l'on veut éviter des conséquences désastreuses, un cataclysme peut-être, il est grand temps, plus que temps de réagir.

Il est absolument nécessaire que nos compagnies changent de sys-

tème sous le rapport des agents. Il faut bannir des rangs de ceux-ci les incapacités et les sujets malhonnêtes ; il y va non-seulement du succès des compagnies d'assurance, mais aussi de la protection du public. Cette vérité parle d'elle-même et n'a pas besoin d'être démontrée.

“ Mais, nous dira-t-on, puisque vous signalez le mal, vous devez connaître le remède, vous avez sans doute un moyen à nous présenter.”

Rien ne nous ferait plus plaisir que de voir nos confrères étudier la question et nous donner leurs idées à ce sujet. Quant à nous, puisque le premier nous signalons l'abus, nous n'avons aucune objection à dire ce que nous pensons à ce sujet.

Nous signalons l'incapacité ou la malhonnêteté d'un grand nombre d'agents d'assurance et le discrédit qui en résulte pour tous ceux qui appartiennent à cette profession. Eh bien ! relevons le niveau de cette profession, relevons-là à l'égalité d'une profession libérale.

Cette tâche incombe à nos législateurs, et nous aimons à croire que les compagnies d'assurance seraient toutes disposées à faire leur devoir dans ce sens. Serait-il si difficile par une bonne loi de créer un bureau d'examineurs des agents qui n'accorderait des diplômes d'agents d'assurance qu'aux candidats parfaitement qualifiés, tant sous le rapport

de la capacité, que sous celui de l'honnêteté. Les compagnies seraient forcées par cette même loi de n'employer que des agents ainsi diplômés.

Nous croyons que pas une compagnie sérieuse ne s'opposerait à une pareille législation, au contraire que toutes s'empresseraient d'user de leur influence, si elles y étaient invitées, pour aider à la création d'un tel système.

Le projet nous semble d'une réalisation facile. Quoi qu'il en soit l'abus existe, c'est incontestable, et tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une réforme est d'absolue nécessité. Nous serions très heureux si les quelques considérations qui précèdent pouvaient attirer l'attention des parties intéressées et si nos confrères, sentant comme nous l'importance de la question, voulaient nous aider à l'étudier.

---

### **La mortalité dans la grande République**

---

D'après des statistiques scrupuleusement recueillies, il a été constaté qu'à peu près une somme de \$10,000,000,000 (dix milliards), divisée parmi les compagnies de différentes nationalités, est investie dans les assurances sur la vie de par tout l'univers. De cet énorme montant, les compagnies américaines

détiennent environ quarante-deux pour cent. Maintenant demandons-nous ce que cet état de choses signifie. Cela démontre que les compagnies américaines détiennent la moitié des assurances sur la vie dans l'univers ; que de toutes les parties de la terre, de toutes les nations, un fleuve d'or, fruit de l'énergie de tous les peuples, coule vers nos voisins et contribue au développement des intérêts commerciaux de la grande République. Nous ne pouvons manquer d'admirer l'amour à la curée de nos amis et voisins. "Ils ne sont arrêtés par aucunes traditions et circonvenus par aucuns précédents. Ils n'ont aucune considération pour nos moyens et nos coutumes précisément parce que celles-ci sont usées." Leurs taux de primes sont de douze pour cent plus élevés que ceux des compagnies canadiennes ; ces compagnies américaines paient toujours de plus bas dividendes et le moins que l'on puisse dire de leurs contrats de police se résume par ces mots du trombone écossais : "Dieu soit béni qu'ils n'aient pas de senteur." La question a été souvent posée : "Pour quelles raisons les compagnies américaines exigent-elles des primes plus élevées que les compagnies canadiennes pour la même espèce d'assurance, et cependant sont incapables de payer de plus forts dividen-

des ? " A une telle question, on pourrait publier un volume de " pourquoi " et de " parce que ". Il est une raison principale et celle-ci on la trouvera ci-après, dans un tableau préparé d'après l'expérience de trente compagnies américaines d'assurance sur la vie et sous la direction d'un comité d'actuaire, présidé par un Américain, M. Levi-W. Meech, une autorité en cette matière.

On verra par ce tableau que la proportion de la mortalité est bien plus grande dans chaque Etat qu'au Canada, et que dans plusieurs de ceux-ci elle est même du double. Prenant tous les Etats collectivement, la perte totale actuelle est de 98 par cent des pertes prévues, ne montrant qu'une épargne de deux pour cent, tandis qu'au Canada cet épargne est de vingt-sept pour cent. Ainsi les compagnies américaines qui font affaires dans notre pays, chargent à leurs assurés canadiens, comme règle générale, douze pour cent de plus sur leurs primes qu'elles auraient à payer à leurs propres compagnies. Elles gagnent vingt-sept pour cent sous le rapport de la mortalité et paient de moindres dividendes que nos propres compagnies.

Les assurances sur la vie au Canada ont pris de plus larges proportions depuis la compilation du tableau précité, lesquelles prouvent

que les compagnies américaines sauvent au Canada près de \$400,000, et les Canadiens jettent maintenant chaque année aux compagnies américaines des milliers de dollars qui sont pour elles un revenu que leur fournit le taux léger de la mortalité au Canada. Nous payons ainsi cet argent pour contrebalancer les millions perdus par les compagnies américaines dans le Tennessee, le Missouri et autres tels Etats. Pour Dieu, quelle magnanimité ! que l'on comprend bien que les assureurs américains désirent que les Canadiens restent chez eux ; ils jouissent d'une meilleure santé ici, ils vivent plus longtemps et comme conséquence l'Oncle Sam remplit plus rapidement son gousset. Cet état de choses est absurde ; mais nous reconnaissons avec joie que les Canadiens commencent à mieux comprendre leurs intérêts, qu'ils constatent enfin que nos propres institutions leur offrent sûreté et meilleurs placements. Le Canada est après tout le grand champ de placements et le simple bon sens suffit pour lui démontrer qu'un homme qui s'assure dans une compagnie indigène aura l'avantage des taux les moins élevés, une sécurité plus absolue et des dividendes plus considérables que pourrait lui offrir une compagnie étrangère.

Perte probable (ou perte prévue) et perte actuelle dans les Etats et les Territoires dans lesquels il a été payé en réclamations pour cause de mort un quart de million ou plus, comparée avec l'Amérique Britannique.

Traité préparé et basé sur l'expérience et les records de trente compagnies américaines d'assurance sur la vie, sous la direction d'un comité d'actuaire présidé par Levi-W. Meech.

Etats, etc.	Perte probable.	Perte actuelle.	Proportion de perte actuelle.	Proportion de perte au Canada et en Amérique par Etats.
Alabama .....	\$ 1,204,521	\$ 1,618,048	100-134	100-183
Arkansas.....	295,413	508,119	172	235
Californie.....	2,409,469	2,414,340	97	133
Connecticut .....	3,604,783	3,369,951	94	129
District Columbia..	580,298	660,006	114	156
Floride.....	181,635	303,852	167	229
Georgie.....	950,653	911,536	96	131
Illinois.....	7,320,753	6,365,344	87	119
Indiana.....	2,465,768	2,590,728	105	144
Iowa.....	1,659,034	1,255,512	76	104
Kansas .....	454,910	391,470	86	118
Kentucky.....	2,169,340	2,237,220	103	141
Louisiane .....	1,363,520	2,400,915	176	241
Maine.....	1,826,915	1,511,492	83	114
Maryland.....	2,573,670	3,311,815	129	177
Massachusetts .....	11,977,364	10,809,004	86	118
Michigan.....	2,371,856	2,119,010	89	122
Minnesota .....	735,380	785,907	107	146
Mississipi.....	795,476	1,308,632	164	224
Missouri.....	4,336,484	4,810,720	111	152
New Hampshire....	1,264,848	1,123,093	89	122
New Jersey.....	2,666,988	2,515,832	94	129
New York.....	22,271,323	21,059,726	95	130
North Carolina.....	843,815	1,069,409	127	174
Ohio.....	5,689,260	5,292,302	93	127
Pennsylvanie.....	10,393,537	9,578,003	92	126
Rhode Island.....	1,058,688	945,152	89	122
South Carolina.....	753,060	864,635	115	157
Tennessee.....	1,383,648	2,262,121	163	223
Texas.....	778,713	1,358,972	175	240
Vermont.....	723,750	578,092	80	109
Virginie.....	646,188	673,350	104	142
West Virginie.....	314,438	2,255,755	81	111
Wisconsin.....	3,009,760	2,316,213	77	105
Etrangers.....	841,215	948,616	113	155
<b>Canada .....</b>	<b>1,125,150</b>	<b>1,032,812</b>	<b>73</b>	<b>100</b>

### Tristes aventures

—

Il existe des compagnies d'assurance contre le feu, les inondations, sur la vie, contre les voleurs et les effractions ; on en compte qui s'engagent à payer une indemnité en cas de bris de glaces, de verreries, etc, et que sais-je ? ; les compagnies qui assurent contre les accidents et les maladies se chiffrent par milliers. Pourquoi donc, ô mon Dieu ! n'en existe-t-il pas qui assure contre cette maladie morale que l'on appelle la timidité ? maladie bien autrement grave que la grippe, et dont les conséquences peuvent produire les résultats les plus désastreux.

J'ai dit maladie morale ; en effet la timidité n'est ni un défaut, ni une imperfection, attendu que le défaut et l'imperfection peuvent se corriger et disparaître si la personne qui en est affligée prend la volonté ferme de mettre en pratique les moyens de s'amender. En un mot, quelle que soit la gravité du défaut, du vice même, il y a ici libre arbitre.

J'en appelle à toutes les personnes timides qui me lisent : n'est-il pas vrai que la timidité est un sentiment, une chose, si vous voulez, qui ne se raisonne point, qui ne se commande pas ? Toutes les person-

nes timides ne sont pas des imbéciles, loin de là ; mais combien de personnes d'esprit se font une réputation détestable par suite de leur timidité ! Voyez cet homme dont le front et l'œil dénotent pourtant une intelligence peu commune. Vous savez, — du moins on vous l'a dit — que cette intelligence est nourrie par de fortes études ; on l'a invité à parler. Il est là, attendant son tour de parole. Les idées fourmillent et bouillonnent dans son cerveau prêt à éclater comme une chaudière surchauffée. Il se lève, il va parler..... mais psitt !..... plus rien : la folle du logis a disparu, plus rien, les idées se sont envolées comme une nuée de moineaux surprise par le chasseur. Cause du désastre : la timidité !

Et ce jeune homme, beau cavalier, du reste, qui brûle d'une sainte et pure flamme pour la jeune fille de ses pensées, dont le seul rêve, depuis des mois peut-être, est de déverser dans ce jeune cœur le trop plein de son propre cœur, qui a été si éloquent quand il n'était que seul avec lui-même, que bien souvent des larmes d'attendrissement lui sont montées aux yeux, ce jeune homme disais-je, croyez-vous qu'il possède son libre arbitre quand enfin, rendu auprès de cette jeune fille, il ne trouvera dans son cerveau que cette phrase à lui murmurer : " Made-

moiselle, ça vous a-t-il bien fait mal quand on vous a perçé les oreilles ? ”

O timidité ! qui pourrait trouver le nombre de tes victimes ! Que de désastres dont tu as été la cause ! que d'avenirs brisés par ta propre faute, que de cœurs déchirés, le mien tout le premier ! Timidité, je te maudis !

Bienveillant lecteur, laisse-moi te dire mes aventures et tu comprendras mieux la vérité de ma thèse.

C'était... peu importe le nombre des années. Qu'il vous suffise de savoir que je venais de terminer mes études et de m'inscrire pour l'étude du droit à l'Université Laval de Québec.

Orgueilleux de ma petite science, timide comme un lapin, je vivais dans une solitude profonde, quand un malheureux jour on me remit un billet.

“ M. T..., parent et ami intime de ma famille, ayant appris mon séjour à la capitale, m'écrivait-il, désirait faire la connaissance du fils de son meilleur ami d'enfance. On m'invitait donc à prendre le dîner en famille, lundi soir, à cinq heures.”

M. T... vieillard de l'ancien régime, très riche, vivait de ses rentes avec Mme Louisa, sa digne moitié, et Melles Catherine et Marguerite, ses deux jeunes filles. Comme il était de mode alors comme aujourd'hui

de courir les dots, ma candidature auprès de Melle Marguerite avait été même sérieusement posée. De là l'invitation à dîner, afin de me faire connaître de ma fiancée dans un avenir plus ou moins prochain.

En lisant le fatal billet, je pâlis presque de timidité. Impossible de refuser cependant ; je blessais fort le bon M. T... D'ailleurs d'une manière ou d'une autre, ne me fallait-il pas faire mon entrée dans le beau monde ?

J'acceptai donc.

Le même soir, accoudé sur ma table de travail, je m'évertuai deux heures durant à composer mon compliment à la famille T... Toute la nuit, les rêves les plus charmants vinrent m'assaillir. Mon imagination enfiévrée me transportait dans une grande réunion et ma conversation y était si spirituelle, que la population enthousiasmée me portait en triomphe par toute la ville.

Je trouvai ce songe d'un bon augure, aussi vis-je arriver le grand jour sans trop d'inquiétude.

Le lundi donc, dès une heure de l'après-midi, brossé, frisé, ganté pommadé, j'étudiais devant ma glace mon plus beau sourire, ma plus gracieuse courbette.

Ah ! que le proverbe : “ L'homme propose et Dieu dispose ” est bien vrai. J'avais la ferme conviction de donner de ma personne la meil-

l'opinion du monde, de faire la plus vive impression sur la jeune imagination de Marguerite; vous allez voir comment je justifiai ces espérances.

A quatre heures, plus guindé qu'un suisse de cathédrale, l'air digne et conquérant, le lorgnon à l'œil, la badine à la main, je m'acheminai vers la résidence de M. T... Mais à mesure que j'avancais, mon assurance diminuait. C'est à tel point que rendu à destination, je n'avais plus aucun contrôle sur ma timidité ordinaire. Je sonnai pourtant, mais d'un bras si nerveux, que la poignée de la sonnette me resta dans la main, et j'étais à l'examiner d'un œil terne, lorsque Gertrude, une vieille domestique, vint m'ouvrir.

Je ne m'éveillai en quelque sorte qu'à la troisième injonction: "Monseigneur veut-il se donner la peine d'entrer?" Je me décidai enfin à ouvrir le compas de mes petites jambes et je m'avançai portant précautionneusement mon chapeau à la hauteur de ma poitrine.

M. T..., ayant sa femme et ses deux filles à ses côtés, m'attendait dans la bibliothèque. Sans regarder personne, je plaçai d'abord mon chapeau sur la table, puis après avoir ôté mes gants, j'avancai trois pas. Là, droit comme un I, les yeux au ciel, les bras bien collés le long du corps, et, à grosses gouttes, je psalmodiai

le commencement de ma phrase à grand effet:

"Aimable et bienheureuse famille,

"Vous ne sauriez croire combien je me sens heureux en ce moment. Il me semble qu'un baume salutaire tel que le pur miel qui... que... Cujas... Pothier... dont auquel... dont acte....

Jour du ciel! la timidité faisait son œuvre et mon esprit déraillait!

M. T....—je l'en bénirai toute ma vie—voyant mon trouble, me tira d'embarras en me présentant successivement à madame T... et à ses jeunes filles. A chacune de ces personnes, je distribuai deux fois plutôt qu'une mon beau sourire transformé en une horrible grimace. On me fit asseoir près des jeunes filles dont je n'osai même pas admirer le joli minois. J'étais là, les yeux baissés, les mains faisant pattes d'oie sur les genoux, dans la posture d'un condamné à mort dont on procède à la dernière toilette. Je me torturais l'esprit en vain pour du moins trouver une phrase, un compliment à adresser à mes voisines.

Mon vieil ami désirant me mettre à l'aise et ayant lu du reste quelques bluettes sous ma signature dans les journaux, me parla littérature. Si j'ai souvenir, la dissertation roulait sur les grands écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Vous dire les erreurs dont je me

rendis coupable ! Ainsi j'appelais Racine, le plus spirituel des critiques français, Boileau, le plus grand tragique, Voltaire l'homme le plus saint de son siècle, Jean-Jacques Rousseau un petit Saint-Antoine de Padoue. Et pourtant je savais un peu d'histoire de la littérature française.

J'étais intimidé ! .....

Constatant qu'il ne pouvait tirer de moi un seul mot sensé sur un tel sujet, M. T. songea à me demander mon avis sur sa bibliothèque. Trois pans de la pièce étaient couverts de très beaux livres. Je ne les avais pas encore aperçus.

Ma plus grande passion, mon rêve le plus beau a toujours été d'avoir une bibliothèque, car j'aime les livres. En voyant ces beaux volumes rangés avec ordre devant moi, je ne pus me passer le désir d'en feuilleter quelques-uns, surtout un beau Racine, doré sur tranches.

Je m'approchai donc le voile de la timidité sur les yeux ; mais au lieu de prendre directement le volume que j'avais devant moi, ma main fit fausse route et saisit le rayon de la bibliothèque lui-même, qui par malheur, n'était pas très solide, et voilà une cinquantaine de volumes qui dégringolent pêle-mêle, renversant la table et un encrier qu'il y avait dessus. En me reculant pour me garantir de la chute

des livres, mon pied rencontre celui du malheureux vieillard qui lâche un sourd gémissement et je vais trébucher sur madame T... que je culbute avec moi.

D'un seul bond je me relève, et après avoir promené autour de moi un regard égaré, l'encre qui coule sur le tapis frappe mes regards d'un mouvement instinctif je me jette à quatre pattes et j'éteins cette encre avec mon mouchoir. Alors, affolé, exténué, tout en sueur, je parviens à gagner un fauteuil sur lequel je me laisse tomber, et sans réfléchir à l'usage que j'ai fait de mon mouchoir, je me le passe à plusieurs reprises sur la figure.

A ce moment, un domestique ouvrant les portes de la salle à dîner, annonçait que madame était servie.

Je passerai sous silence le bol que je brisai en me levant, les nombreuses chaises que je renversai, la bosse que je me fis sur le front en cédant le pas à Mme T... que j'avais à mon bras en passant dans la salle à dîner. Je reprends mes aventures rendu à table.

On me fit l'insigne plaisir de me placer entre les deux jeunes filles. Tout alla bien jusqu'au premier service. J'osai même—chose dont je me serais cru incapable — j'osai même, disais-je, lever les yeux sur mes deux voisines : c'est alors seu-

cellement que je constatai la fraîcheur lâche de leurs jolis minois.

vais. Le malheur qui, grâce à ma timidité bien connue, ne m'a jamais manqué de parole, ne me fit pas re, et défaut non plus dans cette circonstance.

coule. Le sort voulut qu'on me servit ards ; ma soupe très brûlante, ce dont je e me me doutai pas du tout. Mon nche attention était de manger d'abord choir quelques cuillerées pour me donner neur, une contenance, et puis d'entamer l sur ensuite la conversation sur un sujet sans quelconque. Je me précipite donc t de sur ma cuiller que je m'enforce jus- plu- qu'au gosier. Imaginez-vous mes souffrances ! La douleur me fit faire que un soubresaut si extraordinaire, que e à mes genoux en frappant le dessous tait de la table me renversèrent mon assiette et tout son contenu sur les que genoux. Alors je n'y tins plus ; mes eu- cris, mes gémissements attirèrent osse tous les domestiques de la maison.

ant C'est qu'aussi mes souffrances non étaient atroces. Sans m'occuper de er. ce qu'on pourrait penser et dire, je u à pleurai comme un enfant. Mes deux me compagnes, qui n'avaient pu d'a- bord réprimer un éclat de rire, se es, mirent de la partie : ce fut un trio er- charmant. Ah ! les larmes de ces je deux jeunes cœurs compâtissants sai furent peut-être le meilleur baume ur à mes brûlures.

u- Cependant chacun suggérait son

remède. M. T..., homéopathe convaincu, conseillait les remèdes héroïques :

—*Similia similibus curantur*, mon jeune ami, disait-il, le feu se guéri par le feu ; croyez-m'en, gargarisez-vous la bouche avec du cognac.

—Non, retorqueait M. T..., l'eau bénite avec de la ouate vaudra mieux...

—Si nous essayons un peu d'huile d'amande douce ? hasarda timidement Mlle Marguerite, de sa voix suave comme un zéphir embaumé. Gertrude, apportez la bouteille là, sur le dressoir.

Est-ce par reconnaissance des larmes versées sur mon sort ? Ses beaux yeux m'avaient-ils subjugué ? Je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit je m'arrêtai au remède suggéré par Mlle Marguerite.

Je m'avançai donc vers la vieille servante qui m'attendait armée d'un tampon de ouate saturé du liquide souverain. Au moment où ce baume salubre m'était appliqué sur la langue, je sentis comme l'impression d'un fer rougi, en même temps que l'exclamation suivante retentissait à mes oreilles : " Malheureuse ! le remède pour le rhumatisme à papa !... "

Eh ! oui, l'infâme Gertrude, au lieu de prendre la fiole d'huile d'amande douce, s'était emparée d'une bouteille de la fameuse huile de

St-Jacob à l'usage de M. T... dans ses accès de goutte.

Là se terminent mes mésaventures ; car après m'être laissé administrer ce remède, la rage me prit, et nu-tête, hurlant comme un possédé, je me précipitai dans la rue et en dix enjambées, j'avais regagné mon gîte d'où je ne sortis qu'au bout de six semaines hâve, décharné par un jeûne qui aurait pu faire le pendant de celui de Merlotti.

Chose plus grave, j'avais manqué un bon mariage ; mais la leçon avait été assez dure pour que je ne me sois pas risqué depuis dans le beau monde, partant je n'aurai plus, dans l'avenir le triste occasion de raconter les mésaventures d'un jeune homme timide.

N'avais-je pas raison, en commençant, de faire un appel chaleureux aux compagnies d'assurance en faveur des personnes timides et des accidents auxquelles elles sont exposées ? Mon appel sera entendu, espérons-le, de la "Manufacturers' Life" dont la sollicitude s'attache à venir en aide à tous les inconvénients de notre pauvre nature humaine. Dans tous les cas, je sais que toute idée nouvelle, tout mouvement vers un progrès quelconque est sûr de rencontrer un ferme appui dans la personne des nouveaux gérants pour la province de Québec.

Trois-Rivières, 22 avril 1896.

A.-O. Lambert, agent général de la compagnie d'assurance "Manufacturers" pour vie et accident.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la somme de deux cents piastres plein montant de ma réclamation pour quatre semaines d'accident en date du six mars dernier, je vous ai présenté ma réclamation le dix du courant et le dix-huit vous me remettez la somme ci-haut.

Permettez-moi de vous remercier pour la manière prompte et courtoise avec laquelle vous avez effectué ce paiement. J'approuve votre façon d'agir et la présente en est un faible témoignage.

Votre dévoué,

E.-A. LACROIX.

---

### Hommage au talent

---

Il nous fait toujours plaisir de rendre hommage au mérite ; c'est avec joie surtout que nous applaudissons au succès d'un compatriote qui, par son talent et un travail constant, perce par lui-même et arrive aux premières positions. Nous irons plus loin, et nous affirmerons sans crainte de la contradiction qu'il appartient au journaliste, quel qu'il soit, de signaler le talent servi par le travail chaque fois qu'il le rencontre sur sa route, d'en tirer un enseignement pour la jeunesse. C

6. vous jeunes gens pauvres qui peinez, qui vous laissez parfois aller au découragement en face des difficultés de la vie, ne vous découragez pas et allez bravement votre chemin ! Dieu ne les abandonne pas, ces vaillants, et tôt ou tard le succès viendra couronner leurs efforts ; car, croyez-en une vieille expérience, l'avenir, et c'est vrai surtout dans ce siècle de vapeur et d'électricité, l'avenir appartient au travailleur.

Ces quelques réflexions nous sont suggérées par l'annonce d'une nouvelle qui nous fait un immense plaisir, parce qu'elle est la consécration une fois de plus des principes que nous venons de poser plus haut.

La "Manufacturers' Life Insurance Co.", dont l'importance et le chiffre d'affaires augmentent si considérablement chaque année, reconnaissant les talents et l'amour du travail de son inspecteur à Québec, M. J.-T. Lachance, vient de l'appeler à la gérance générale de toute la province de Québec, en société avec M. W.-E. Findlay, autrefois de la "New-York Life". Les affaires de la compagnie seront administrées dorénavant par la raison sociale Lachance & Findlay, 162, rue St-Jacques, Montréal.

M. Lachance a débuté dans le commerce en passant par les différents stages. D'abord humble com-

mis, grâce à son amour du travail, à sa bonne conduite, il attira ensuite bientôt la confiance méritée de ses maîtres et en peu d'années, son patron, M. Letellier, de la maison Leclerc & Letellier, le plaçait à la tête de son établissement.

Il y a quatre ans, grâce à ses titres à la confiance, si noblement gagnés, sa bonne réputation lui valait l'entrée dans les bureaux de la "Manufacturers' Life" à Québec. Il n'est pas besoin de faire l'historique de son travail pendant ces quatre années ; le fait que dans un si court espace de temps, M. Lachance arrive à une des premières positions dans une aussi importante compagnie en dit plus sur son mérite réel que toutes les phrases du monde.

M. Lachance est installé dans sa nouvelle position et nous croyons savoir qu'il se fixera définitivement à Montréal à l'automne avec sa famille.

Nous perdrons un ami, il est vrai ; mais nous ne nous réjouissons pas moins de sa nouvelle promotion ; car nous y trouvons, comme nous le disions tout à l'heure, la consécration du mérite et le succès du travailleur. C'est donc pour le *Courrier* le plus aimable des devoirs que de lui présenter ses plus chaleureuses félicitations.

### Le crime de ne pas s'assurer

*Sermon du Révd T. DeWitt Tal-  
mage, D. D.*

“ Laissez-les nommer des officiers sur la terre, et prenez le cinquième de la terre d'Égypte dans les sept années d'abondance.”

GEN. XLI., 34.

Ces paroles sont de Joseph, le président de la première compagnie d'assurance qui ait été vue sur la terre. Pharaon avait eu un rêve qui l'affolait. Il lui semblait qu'il était sur les bords du Nil, quand il vit venir à lui sur la rive sept vaches grasses, plantureuses et elles se mirent à paître dans le gras pâturage. Rien d'effrayant en cela. Mais après celles-ci, sur la même rive, il vit venir sept autres vaches maigres et affamées comme il n'en avait jamais paru sur la terre qui, dans la férocité de leur faim, dévorèrent les sept premières vaches grasses. Pharaon, le roi, envoya quérir Joseph afin qu'il trouva le mot de cet hiéroglyphe. Joseph, sans difficulté, lui déclara que les sept vaches grasses annonçaient sept années d'abondance qui seraient suivies de sept années de disette, ce que prédisait les sept vaches maigres. “ Et, ajouta Joseph, amassez un cinquième de la récolte des sept années de prospérité pour faire face aux sept années de disette.”

Le roi suivit le conseil et nomma Joseph président de l'entreprise à cause de son intégrité et de son esprit public. Les fermiers payèrent en prime un cinquième de leur revenu. Dans toutes les villes et les cités de la contrée, on établit des succursales. Les jours sombres vinrent après quelque temps et toute la nation se serait trouvée plongée dans la plus affreuse misère, si l'on n'avait amassé des ressources pour l'avenir. Mais toutes ces familles nécessiteuses n'eurent qu'à retirer le montant de leurs polices. L'évangile exprime ce fait par ces mots : “ Il y avait de la nourriture dans toute la terre d'Égypte.” Je dis que l'on trouve là la

#### *Première compagnie d'assurance sur le vie*

Cette création est d'origine divine. On nous a dit que le Révd Dr Anhate, de Lincolnshire, Angleterre, faisait remonter la première compagnie d'assurance sur la vie à 1698. Non, c'est au trait dont je viens de parler qu'il faut remonter, et Dieu lui-même est son auteur, son créateur.

#### *Que dit la bible sur ce sujet ?*

J'attire votre attention sur la comparaison de saint Paul. Il était

(Suite à la page 19)

ma  
e à  
on  
nt  
re-  
es  
es  
n-  
te  
ée  
on  
ar  
es  
er  
-  
:  
s  
s  
e



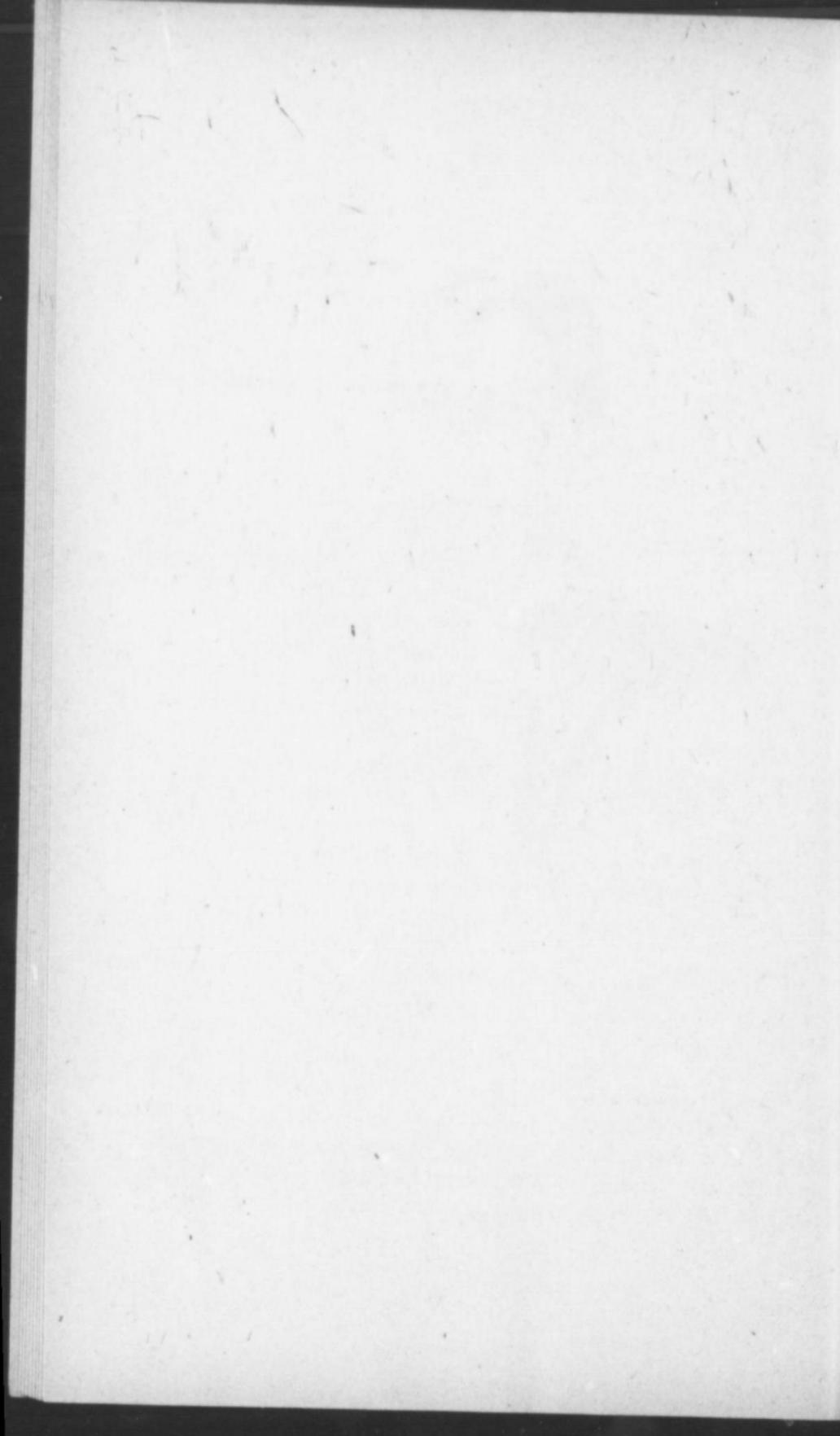
**J.-T. LACHANCE**

Gérant-conjoint pour la province de Québec



W.-E. FINDLAY

Gérant-conjoint pour la province de Québec



un homme qui, par négligence, faillit le soutien de sa famille pendant sa vie et après sa mort. Il y en avait un autre qui abhorait les Ecritures et méprisait Dieu. Lequel de ces deux hommes étaient le plus coupable ? Vous dites, c'est le dernier. Paul répond que c'est le premier. Paul dit qu'un homme qui néglige le soutien de sa famille est plus exposé qu'un homme qui rejette les Ecritures. "Celui qui ne pourvoit au besoin des siens et spécialement à sa propre famille, est pire qu'un infidèle."

*Les compagnies d'assurance nous permettent de pourvoir à nos familles après notre mort*

Si nous avons les moyens de payer les primes et que nous ne le faisons pas, nous n'avons aucun droit d'espérer dans la miséricorde de Dieu au jour du jugement. Nous sommes plus coupables que Tom Paine, que Voltaire. La Bible le déclare, nous sommes pire qu'un infidèle. Quand, après que le certificat de décès a été produit et que les trente ou soixante jours sont passés, l'officier d'une compagnie d'assurance se présente dans l'intérieur de la famille en deuil et paie comptant le montant d'une police, il accomplit un véritable rite religieux, selon l'apôtre saint Jacques

qui dit: La vraie et pure religion devant Dieu et le Père est celle-ci: "Visiter les veuves et les orphelins dans leur affliction."

Quand les hommes pensent à leur mort, ils sont portés à ne considérer que leur bien spirituel; mais ils ignorent la dévastation que produira leur disparition du sein de la famille. C'est

*Bassement intéressé*

de votre part de ne penser qu'au ciel où vous désirez aller sans vous occuper de ce que deviendra après vous votre femme et vos enfants. Vous pouvez mourir sans leur laisser un dollar et vous mourrez heureux avec la pensée que vous n'avez pas prévu à leur avenir. Vous pouvez les confier dans les mains de Dieu qui prend soin des pauvres et des indigents; mais si vous pouviez payer une prime d'assurance et que vous ayez négligé de le faire; c'est un pauvre moyen pour vous d'arriver au ciel, tandis qu'ils prendront le chemin de l'hospice.

A la mort, vous prétendez partir pour un séjour bien heureux, tandis que votre famille va habiter deux chambres obscures dans le quatrième étage d'une rue retirée. Quand les vôtres ont les coudes et les genoux à nus, ils pensent à la belle robe que vous portez dans le ciel et qui ne les tiendra pas chaud.





r par pour aller combattre la grande ba-  
 la coraille de la vie. Enlevez les lam-  
 chemises quins, fermez le piano, décousez  
 ures, l'axminster, vendez la garde-robe  
 ns fun laissez cette pauvre mère prendre  
 certain enfant de chaque main et battre  
 u vina semelle dans le désert de la vie.  
 prend Une police d'assurance aurait pré-  
 le vot venu tous ces malheurs.

ailleu  
 majori  
 s.  
 éussi  
 in qu  
 à ?  
 t so  
 avan  
 suc  
 don  
 indi  
 accés  
 e sa  
 vent  
 Le  
 e ce  
 euve  
 à un  
 ent  
 dre  
 ge.  
 tera  
 ille

*L'indifférence coupable d'un grand  
 nombre de personnes sur cette  
 importante question compte  
 pour beaucoup dans la  
 criminalité et le pau-  
 périsme de nos  
 jours*

Quels sont ces enfants traversant  
 la voie avec un balai cassé à la  
 main et sollicitant un sou des pas-  
 sants. Quelles sont ces âmes souil-  
 lées, couvertes d'un châte troué se  
 glissant sous la lumière du gaz ?  
 Ah ! ce sont les victimes du besoin  
 et, dans plusieurs cas, de l'impré-  
 voyance des parents et des grands-  
 parents qui auraient pu empêcher  
 ce malheur. Dieu seul sait combien  
 elles ont lutté pour suivre le che-  
 min droit. Elles ont prié jusqu'à ce  
 que les larmes se soient congelées  
 sur leurs joues, elles ont peiné tout  
 le jour ; mais elles n'ont pas même  
 réussi à gagner assez pour payer le  
 loyer ; elles n'ont pas réalisé suffi-  
 samment pour se vêtir, et un jour,  
 dans ce misérable taudis, l'ange de

la pureté et l'ange du crime se sont  
 livrés un grand combat, et l'ange  
 des ténèbres s'est écrié : " Ah ! j'ai  
 gagné la journée ! "

Quelqu'un me dira : " Je crois ce  
 que vous dites ; "

*C'est le droit et c'est chrétien,*

et je désirerais vous entendre dire  
 un mot à cet égard. " Mon ami,  
 vous allez perdre le bien-être de  
 votre ménage de la même manière  
 que le pécheur perd le ciel, par pro-  
 crastination, c'est-à-dire délai, négli-  
 gence ; je vois autour de moi des  
 familles déshéritées et souffrantes,  
 des parents qui ont manqué un cer-  
 tain jour à ce devoir de chrétien.  
 Dans l'intervalle, le père de famille  
 a pris de l'humidité aux pieds, alors  
 est venu le refroidissement, puis le  
 délire, puis le dolinement sinistre  
 de la tête du médecin, puis les obsè-  
 ques. Y a-t-il quelque chose plus  
 digne de pitié qu'une femme, déli-  
 catement élevée, et à son jour de  
 mariage, donnée par un père indul-  
 gent à un homme dont elle est la  
 joie et l'orgueil jusqu'au moment  
 de sa mort, et cette même femme  
 traînant ses enfants à sa suite pour  
 aller mendier son pain dans un  
 milieu où il lui faudrait des muscles  
 autrement fort et une âme blindée.  
 Je dis que je ne connais pas spec-  
 tacle plus pitoyable.

O homme, avant que quarante-huit heures ne soient écoulées, présente-toi au guichet de quelqu'une de nos grandes assurances sur la vie, fais placer le stéthoscope sur ton cœur et tes poumons, et par le sceau d'une de ces honnêtes compagnies, désire et fais que tes enfants ne soient pas exposés à l'humiliation d'un désastre financier aux jours sombres de ton décès ?

**Le Révd Dr Boyd, dans un sermon publié par le "Sea Side Musings on Sundays and Week Days"**

"Les jours sont passés où l'on enseignait du haut de la chaire chrétienne que c'est un crime pour l'homme de faire assurer sa vie. Probablement qu'une telle énormité, la plus grande insanité qu'on ait jamais entendue dans ce monde, a été enseignée en différents temps du haut de la chaire chrétienne. J'ai le bonheur de parler à une congrégation intelligente et je n'ai pas besoin ici de prêcher comme si je m'adressais à des idiots. Et celui-là est un idiot, et le pire des idiots, qui doute qu'il a le droit de se servir de moyens que Dieu a mis à sa disposition pour, pendant sa vie, assurer le sort de sa famille après sa mort. Je suis parfaitement clair

quand je dis à un rusé adversaire qui s'expose à un risque qu'il pourrait éviter honnêtement en se faisant assurer : "Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu !"

**Il s'assurera dans les compagnies canadiennes**

Le *Toronto World*, du 25 juillet publie le récit d'une entrevue qu'un de ses reporters avait eu la veille avec M. T.-W. Horn, avocat, de Toronto, arrivant des Etats-Unis. La conversation a roulé sur la question du monnayage chez nos voisins et M. Horn n'a pas craint de déclarer qu'il avait pris la ferme résolution, en prévision des crises qui pouvaient survenir, de laisser tomber toutes ses polices américaines pour ne s'assurer que dans les compagnies canadiennes. Il a terminé ses remarques par la déclaration suivante, sur l'importance de laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs :

"Il est erroné de croire, a-t-il dit, que les dépôts faits dans le trésor du gouvernement par les compagnies d'assurance garantissent le plein montant des polices. Le dépôt, entre les mains du Receveur - Général, garantit simplement le détenteur de police contre les VIOLATIONS de CONTRAT. Tout dépend cependant des termes du contrat particulier ou de la police. Si la clause du contrat

mentionne seulement une considération en dollars, la police alors (dans le cas que le parti argentiste triompherait) sera payée en valeurs américaines ainsi dépréciées, ou en argent, en dollars à New-York.

M. Horn soutient d'une façon absolue que le détenteur de police aura de garantie réelle qu'en attendant que son contrat contient une clause spécifiant qu'il sera payé en argent, ou payable au Canada. Dans le dernier cas, il est évident que la compagnie serait obligée de payer le plein montant en valeur ayant cours légal dans le Dominion.

tandis qu'en 1894, elle n'était que de \$3,495,122 ; les compagnies anglaises chiffrent une augmentation de \$123,422. L'année dernière le surplus était de \$246,361.

Voici les chiffres d'affaires respectifs.

Compagnies canadiennes.....	\$27,909,673
"    anglaises.....	3,337,638
"    américaines.....	13,063,888

Lors de la confection du rapport, le montant total des assurances en force au Canada était de \$319,257,581, ce qui montre l'augmentation considérable de \$11,096,145 sur l'année précédente.

En voici le détail :

	Montant en force.	Augmentation.
Compagnies Canadiennes.....	\$188,326,057	\$10,814,211
Compagnies Anglaises.....	34,341,172	429,287
Compagnies Américaines.....	96,590,352	* 147,353
Total.....	\$319,257,581	\$11,096,145

### Un nouveau plan d'assurance sur la vie

On a bien souvent insisté sur la nécessité d'une forme d'assurance de la nature d'une dotation facile et commode, dans l'intérêt d'une classe de gens qui va toujours en augmentant, gens qui ont peu de confiance dans une assurance, de quelque

\* Diminution.

### Assurances sur la vie en 1895 au Canada

Nous trouvons dans le rapport du surintendant des assurances pour 1895 des chiffres intéressants que nous nous empressons de soumettre à nos lecteurs.

Vingt-neuf compagnies, dont 11 canadiennes, 8 anglaises et 10 américaines ont transigées des affaires.

Durant cette année 1895, il a été émané des polices au montant de \$44,341,198, ce qui accuse sur l'année 1894, une diminution de \$5,184,059. Les compagnies canadiennes montrent une diminution de \$760,692, tandis qu'en 1894, il y avait une augmentation de \$580,027. Les compagnies américaines ont une diminution de \$4,546,789,

nature et à quelque bon marché qu'elle soit, à moins que cette assurance n'ait la forme d'une dotation. Ils croient que l'assurance de dotation est la forme de placement la plus parfaite, que ses deux grands traits caractéristiques de protection et d'accumulation ne laissent rien à désirer, car ils atteignent le double but de protéger d'abord la famille—jusqu'à ce que les membres dépendants de cette famille soient capables de se tirer d'affaire tout seuls—et ensuite, l'assuré (s'il vit), au moment où il en aura probablement le plus besoin, c'est-à-dire dans son vieil âge. Et il n'y a point de doute qu'une police de dotation, considérée à ce point de vue, ne soit la forme d'assurance la plus naturelle et la plus parfaite. Seulement jusqu'à présent, en raison de son prix, elle est restée hors de la portée d'un grand nombre de personnes qui sulueront avec plaisir le Plan de Double Echéance inauguré par la *Manufacturers' Life*, et trouveront certainement que c'est la combinaison d'assurance et le placement le plus commode.

Ce Plan, qui permet tout à la fois d'épargner son argent et d'obtenir une assurance, a pour résultat, de réduire le coût de l'assurance, d'autant plus que l'homme qui paie ses primes jusqu'à la fin de la période de Dotation, reçoit de nouveau, en

retour, et avec l'intérêt, tout l'argent qu'il a payé à la compagnie, il a obtenu en outre pleine et entière protection pour sa famille pendant la même période sans rien débourse

Le Plan de la Double Echéance renferme tous les privilèges particuliers aux autres plans d'assurances mis en œuvre par la Compagnie d'Assurance sur la Vie *The Manufacturers'*, pour ce qui concerne les questions de résidence, de voyage, d'occupation, de déchéance, de confiscation, les jours de grâce et la valeur de cession. Les profits peuvent être placés sous le système d'accumulation pour 10, 15 ou 20 ans, et si on les laisse avec la compagnie jusqu'à la fin de la période de Dotation, ils sont appliqués à raccourcir cette période,

Empressez-vous de vous adresser à un des agents de cette compagnie pour les renseignements complets sur ce plan.

M. J. G. Bruneau, 65, rue Saint-Pierre, est l'agent général à Québec.

Les gérants pour la province de Québec, MM. Lachance et Findlay, 162, rue Saint-Jacques, Montréal, demandent des agents actifs.

---

### Bataille perdue

---

Sous ce titre, l'*Assurance moderne*, de Paris, publie l'article que nos lecteurs liront plus loin. Il

ontre que les compagnies d'assurance américaines jouissent non-seulement en France, mais dans une grande partie de l'Europe, d'une réputation peu enviable.

Ces mêmes compagnies ont des succursales en Canada et viennent lutter contre les nôtres qui cependant offrent toutes garanties. Tandis que les compagnies canadiennes conservent leurs fonds dans le pays et aident à sa prospérité et à son progrès, les compagnies américaines prennent notre argent et l'exportent au dehors ; à ce point de vue déjà, nous avons tout intérêt à aider nos compagnies canadiennes et à laisser de côté les autres.

Mais une autre considération qui mérite toute notre attention, en ce moment, c'est le manque absolu chez nos voisins, de principes fixes et invariables relativement à la question monétaire. Comme nous le disons ailleurs il se peut faire que l'élection présidentielle amène le triomphe des argentistes, ce qui équivaldrait pour les porteurs de polices américaines à une perte de 47 pour cent du montant de leur assurance s'il n'est pas spécifié que la police est payable en or.

L'article suivant de l'*Assurance Moderne* se passe de commentaires, nous le reproduisons sans y rien changer.

C'est en l'aggravant que la Cour d'Appel de Paris vient de confirmer le jugement rendu en février 1895 par la première Chambre du Tribunal civil de la Seine et relatif au procès en concurrence déloyale qu'intentait à la compagnie américaine la *Mutual Life*, la plus an-

cienne de nos compagnies françaises, la *Générale*.

Expulsées d'Allemagne, leurs combinaisons interdites en Suisse et en Russie, leurs procédés étalés en plein tribunal, disséqués par des avocats éminents, commentée par la presse indépendante et patriotique, voilà le bilan non erroné qu'il convient de dresser sur l'existence des compagnies américaines en Europe depuis qu'elles y opèrent.

Cette situation de suspicion ne peut vraiment durer longtemps et, nous aimons à l'espérer prochain, le jour où la France sera débarrassée de ces sociétés qui dressent une équivoque dont ne bénéficierait pas absolument l'assurance sur la vie si on n'y prenait garde.

La *Générale* vie, prenant en mains la cause de l'assurance sur la vie menacée en France par les compagnies américaines, n'a pas hésité ; elle a poussé droit à l'ennemi, et, après une lutte—dont les phases peu connues en dehors des comptes rendus officiels, recèlent de mystérieux arcanes—elle gagne la bataille contre la *Mutual Life*, qui la perd.

Sur ce fait dont les patriotes se félicitent, voici en quels termes le *Temps* s'explique :

.....

Comme en première instance, la *Générale* a gagné son procès. Le tribunal civil avait jugé que le fait de présenter au public des bilans erronés, de produire dans des prospectus et brochures répandus à profusion des énonciations fausses contre une compagnie rivale, constituait au premier titre un acte de concurrence déloyale de la part de

la *Mutual Life* qui, par ces procédés regrettables, s'était efforcée de détourner à son profit la clientèle de cette compagnie rivale. Il condamnait donc la *Mutual Life* à payer à la *Générale* une somme de 20,000 fr. de dommages-intérêts et ordonnait la destruction de toutes les brochures incriminées.

La *Mutual Life* a fait appel de ce jugement.

Devant la Cour, elle a voulu donner le change au public en faisant plaider qu'il ne s'agissait dans la cause que d'une lutte entre deux systèmes d'assurances. M<sup>e</sup> Pouillet au nom de la *Générale*, a fait justice de cette prétention.

Les systèmes ne sont rien, a-t-il dit. Il y a de bonnes sociétés mutuelles et il y en a de mauvaises. La seule chose qui intéresse le public, c'est de savoir dans quelles conditions d'honnêteté et d'économie une compagnie est administrée. Or, M<sup>e</sup> Pouillet, chiffres et documents en mains, a établi qu'il ressortait des comptes présentés par la *Mutual* elle-même que cette compagnie coûtait à ses assurés, par l'exagération de ses frais généraux et de ses commissions d'agents, trois fois plus cher que l'administration de la *Générale*, y compris même la rémunération du capital-actions. La compagnie américaine accuse, en effet, de ce chef, une dépense de plus de 50 millions, alors que le milliard de valeurs géré par elle pour ses assurés ne rapporte que 47 millions.

La *Générale*, au contraire, en regard d'une recette de 24 millions pour intérêts des fonds placés, ins-

crit à peine 8 millions pour frais généraux et dividende.

M<sup>e</sup> Pouillet s'applique ensuite à justifier toutes les déclarations de jugement de première instance. Le Tribunal avait reconnu que ce n'était qu'en faussant les chiffres que la *Mutual Life* et son directeur parvenaient à donner une apparence de raison aux accusations si graves qu'ils portaient contre la *Générale*. On ne le nie plus aujourd'hui, mais on s'excuse en prétextant d'erreur.

Le jugement avait encore admis comme constituant un acte de concurrence déloyale le fait, par la *Mutual Life*, d'avoir distribué en France des prospectus ou annonces dans lesquels, en prétendant avoir mis en réserve, en 1898, au profit de ses assurés, une somme de bénéfices de 14,426,813 fr., elle affirmait que ce chiffre était extrait du rapport officiel du surintendant des assurances de New-York, alors qu'en réalité, d'après le dit rapport, ce chiffre se réduisait à 4,285,286 fr. 37. Ici encore la *Mutual Life* rejette le fait sur une erreur d'employé.

La Cour n'a pas admis cette excuse :

" Considérant, dit-elle, qu'en cette matière, une erreur, même involontairement commise, n'en est pas moins préjudiciable et constituée, à la charge de son auteur, une faute lourde assimilable au dol, tombant sous le coup de l'article 1383 du Code civil ;

" Considérant, d'ailleurs, que l'attribution d'une erreur commise involontairement doit être admise d'autant moins facilement, lorsque,

ur fromme dans l'espèce soumise à la  
 Cour, on voit de semblables préten-  
 sions suite des erreurs se renouveler, qu'elles  
 émanent d'écrivains ayant une com-  
 pétence spéciale et se rencontre dans  
 les écrits composés, publiés et dis-  
 tribués dans un but manifeste de  
 concurrence."

La *Compagnie d'Assurances Gé-  
 nérales* invoquait devant la Cour  
 un nouveau grief tiré de ce que,  
 après avoir, dans ses prospectus,  
 promis à ses assurés de capitaliser  
 les intérêts composés les bénéfices at-  
 tribués aux polices d'accumulation,  
 la *Mutual Life* n'en ferait rien, ne  
 tiendrait pas de comptabilité régu-  
 lière de ces sommes, ce qui ne l'em-  
 pêcherait pas d'en annoncer le chiffre  
 annuellement dans ses comptes ren-  
 dus, mais en donnant comme béné-  
 fices accumulés l'accroissement de  
 son actif brut, accroissement obtenu  
 notamment en 1895 au moyen d'une  
 majoration de près de 12 millions,  
 portée au chapitre des immeubles.  
 La *Compagnie d'Assurances Gé-  
 nérales* ajoutait que cette majoration  
 pouvait d'autant moins être acceptée  
 comme l'équivalent de bénéfices  
 réellement mis en réserve que les  
 rapports officiels révélaient que les  
 114 millions d'immeubles ainsi ins-  
 crits à l'actif de la *Compagnie* ne  
 donnaient que le faible revenu de  
 1,88 %.

La Cour n'a pas voulu reconnaître  
 à ce fait le caractère d'un acte de  
 concurrence déloyale parce qu'il en-  
 traînait nécessairement le contrôle  
 des écritures et de la comptabilité  
 de la *Mutual Life*.

" Considérant, dit l'arrêt, qu'en  
 l'absence de tout lien de droit résul-

" tant d'un contrat dont l'exécution  
 " ou la résolution serait demandée  
 " en justice, un droit aussi exorbi-  
 " tant ne saurait être reconnu à un  
 " commerçant à l'égard d'un autre  
 " commerçant contre lequel aurait  
 " été introduite une demande en  
 " concurrence déloyale."

Par contre, la Cour retient un  
 autre grief articulé en appel par la  
*Générale* et tiré de ce que, dans une  
 brochure distribuée par ses agents,  
 la *Mutual Life*, dans une intention  
 facile à comprendre, attribuait à la  
*Compagnie d'Assurances Générales*  
 certains procès auxquels cette Com-  
 pagnie était demeurée étrangère et,  
 qui même ne la concernaient ni de  
 près ni de loin.

En conséquence, la Cour confirme  
 la décision des premiers juges et  
 porte à 25,000 fr. le montant des  
 dommages intérêts.

Elle ordonne, en outre, que son  
 arrêt sera inséré en même temps  
 que le premier jugement dans dix  
 journaux à la charge de la *Mutual*  
 et condamne cette dernière à tous  
 les dépens...

.....  
 Lorsque deux pays en viennent  
 aux mains et que le sort des armes  
 doit décider, il est d'usage que le  
 vaincu batte en retraite.

Guerre sociale, guerre de religion,  
 guerre nationale ou guerre indus-  
 trielle, il faut que le plus faible  
 s'incline.

En conséquence, comme la *Mu-  
 tual Life* a perdu la bataille et  
 qu'elle représentait le drapeau amé-  
 ricain, qu'elle retourne donc dans

son pays que la *New-York* et l'*Equitable* la suivent.

Le souvenir qu'elles laisseront sur le continent, et en France notamment, ne sera pas un sentiment de regrets; au contraire.

### Une œuvre philanthropique

Boston va avoir dans ses environs des refuges pour les enfants abandonnés. Chaque refuge comprendra 30 acres de terre et recevra vingt-cinq pensionnaires qui seront mis sous la surveillance d'un régisseur et de sa femme. Un maître d'école à l'âme philanthropique fera la leçon à ces malheureux, pendant trois heures par jour. Ils consacreront quatre autres heures à apprendre un métier qui puisse leur servir à leur retour à la ville. Le reste du temps, ils le passeront à cultiver la terre et à s'occuper du ménage à tour de rôle. Ainsi, ils cuisineront, balaieront, laveront, repasseront le linge, coudront les boutons, feront les reprises et les chambres. Le dimanche, ils recevront, le matin, une instruction morale, et, dans l'après-midi, on leur apprendra le catéchisme, à chacun, selon sa religion.

Nous admirons les auteurs de cet acte philanthropique. Nous nous permettrons cependant une suggestion, s'ils veulent réellement faire le bonheur complet de ces enfants; c'est de mettre sur la tête de chacun d'eux une assurance sur la vie prise dans "La Manufacturers' Life Insurance Co."

### Symboles des anniversaires de mariage

Voici une nomenclature des symboles adoptés pour les différentes étapes de la vie matrimoniale :

1er anniversaire.....	Coton
2e " .....	Papier
3e " .....	Cuir
5e " .....	Bois
7e " .....	Laine
10e " .....	Ferblanc
12e " .....	Soie et to
15e " .....	Cristal
20e " .....	Porcelaine
25e " .....	Argent
30e " .....	Perles
40e " .....	Rubis
50e " .....	Or
75e " .....	Diamant

Il nous semble que cette nomenclature de symboles devraient lire en sens inverse de la colonne des anniversaires; car à 75 ans on est loin d'avoir l'éclat du diamant et l'on n'est pas loin d'en être rendu au coton.

Cependant le cas arrive et nous avons vu des vieillards dont la fraîcheur du visage avait réellement l'éclat du diamant; ce sont ceux qui n'avaient plus à redouter les inquiétudes et les soucis de la vie, en ayant eu de bonne heure le bon esprit de prendre un fort montant d'assurance dans une des compagnies canadiennes les plus sûres et les plus avantageuses, comme par exemple, "La Manufacturers' Life Insurance Co."

Le tableau suivant parle par lui-même et n'a pas besoin de commentaires.

No de la police.	Système.	Age.	Montant de l'assurance.	Primes payées pendant les cinq ans.	Choix dans les profits.		
					Réduction de primes pour 5 ans.	Comptant*	Bonus.
1009	Vie ordinaire.....	44	\$ 2,500	\$ 85 75	\$ 14 30	.....	\$ 156
2777	do .....	29	2,000	40 60	6 76	.....	96
3611	do .....	30	2,000	41 90	6 98	.....	96
5127	do .....	34	1,000	23 85	3 98	\$ 17 90	50
6037	do .....	49	5,000	211 75	35 30	150 90	308
6867	do .....	39	5,000	142 00	23 65	101 10	263
1498	Vie, 20 paiements, .....	32	1,000	29 15	4 10	.....	60
7285	do .....	28	1,000	26 50	3 80	16 15	54
54	Dotation, 10.....	48	2,000	202 10	20 25	.....	125
6716	do 10.....	34	1,000	96 60	8 80	.....	48
1933	do 15.....	26	2,000	121 10	11 60	37 55	48
4466	do 15.....	53	1,000	72 50	7 30	.....	87
6549	10 paiements, Dotation 15.....	22	1,000	75 55	7 30	.....	48
257	Dotation, 20.....	31	5,000	221 50	23 20	31 20	192
489	do 20.....	26	1,000	43 30	4 50	.....	38
5429	do 20.....	35	1,000	45 35	4 93	22 20	38
5607	do 20.....	37	2,000	92 00	10 02	45 09	78
7345	do 20.....	46	1,000	50 95	5 55	23 70	41
7187	do 25.....	18	2,000	32 70	8 50	36 35	80
5498	do 30.....	25	1,000	33 40	4 00	18 00	43

\* Quand les profits furent en premier lieu déclarés par la Manufacturers' Life, il ne fut accordé que deux choix, savoir: ou une réduction de prime, ou une addition de bonus. Cependant on peut obtenir une troisième option dans le cas d'un simple paiement au comptant.

L'hon. L.-P. PELLETIER,  
L. L. M.; C. R., *Procureur général.*

E.-L. FISET,  
L. L.

# PELLETIER & FISET

AVOCATS

125 — RUE SAINT-PIERRE — 125

(Edifice de la People's Bank of Halifax)

BASSE-VILLE - - - - - QUEBEC

Avocats de la Banque du Peuple

et de la People's Bank of Halifax

Tél. 758. Boîte B. P. 200.

\*\*\*\*\*

VOYEZ UN DES AGENTS

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

## 'The Manufacturers

Avant de placer votre application

La police émanée par cette compagnie est un contrat sans ég

**Lachance & Findlay,**

Gérants pour la province de Québec

162, rue St-Jacques, Montréal.

Tableau des agents de la Cie d'assurance sur la vie  
 " THE MANUFACTURERS "

CHANCE & FINDLAY, gérants pour la province de Québec,  
 162, rue Saint-Jacques, MONTREAL

<p>— 12          JUNKIN,          Agent, département anglais,          162, <i>St-Jacques</i>,          Montréal.</p>	<p>O. LAMBERT,          Agent,  <i>Trois-Rivières</i>,          Québec.</p>	<p>J. TRUDEAU, Jr.,  <i>Marieville</i>,          Co. Rouville.</p>
<p>MUS LEDUC,          Agent général,          162, <i>St-Jacques</i>,          Montréal.</p>	<p>J. D. BOISVERT,          Agent,  <i>Drummondville</i>,          Québec.</p>	<p>J. W. KELLY,          Agent,  <i>Huntingdon</i>,          Québec.</p>
<p>G. BRUNEAU,          Agent général,          65, <i>St-Pierre</i>,          Québec.</p>	<p>C. DEQUOY,          Agent spécial.</p>	<p>F. E. IBBOTSON,  <i>Sherbrooke</i>,          Québec.</p>
<p>LACASSE,          Agent général pour Dorches-          ter, Bellechasse, Lévis et          Lotbinière,  <i>Ste-Hénédine</i>,          Québec.</p>	<p>F. P. CHEVALIER,          Agent,  <i>Joliette</i>.</p>	<p>C. PAPILLON,          Agent,  <i>St-Ours</i>.</p>
<p>J. TESSIER,          Agent général,  <i>Fraserville</i>,          Québec.</p>	<p>J. B. A. BERNIER,          Agent,  <i>Montmagny</i>,          Québec.</p>	<p>J. H. GODBOUT,  <i>Ste-Julie de Somerset</i>.</p>
<p>OSAPHAT POULIN,          Agent pour comté de Beauce,  <i>St-François, N. E.</i>,          Co. Beauce.</p>	<p>E. A. PANET,          Agent,  <i>St-Raymond</i>,          Québec.</p>	<p>J. LAMOUREUX,  <i>St-Hugues</i>,          Co. Bagot.</p>
<p>POISSON,  <i>Arthabaskaville</i>,          Québec.</p>	<p>S. CARREAU,  <i>St-Hyacinthe</i>,          Québec.</p>	<p>F. NOBERT,  <i>Ste-Geneviève de Batiscan</i>.</p>

# Edmond Bélanger & Co

MARCHANDS DE NOUVEAUTES

Toujours des Jobs considérable  
en mains

SPECIALITE: Merceries pour Messieurs

TAILLEUR EXPERIMENTE A L'ETABLISSEMENT, COUPE GARANTIE

29, rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec

TÉLÉPHONE 446.

(A L'ENSEIGNE DU CASTOR)



COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

## 'THE MANUFACTURERS

PRÉSIDENT : GEO. GOODERHAM, Toronto.

VICE-PRÉSIDENTS { S.-F. MCKINNON, Toronto.  
A.-F. GAULT, Montréal.

DIRECTEUR GÉRANT : J.-F. JUNKIN.

SURINTENDANT : R. JUNKIN.

DIRECTEURS POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

A.-F. GAULT, Président de la Canadian Colored Cotton Mills Co., Montréal.

ROBT. ARCHER, Ex-Président du Board of Trade, Montréal.

HON. JUGE J.-A. QUIMET.

A.-G. McBEAN, Marchand de Grains, Montréal.

Ex-Echevin J.-D. ROLLAND, Manufacturier de Papier, Montréal.

R.-R. McLENNAN, M. P. pour Glengarry.

D.-D. MANN, Contracteur.

WM STRACHAN, Manufacturier.

**LACHANCE & FINDLAY,**

Gérants pour la province de Québec

162, rue Saint-Jacques, Montréal.

QUÉBEC : — IMPRIMERIE L.-J. DEMERS & FRÈRE — 1896.

Éditeurs-propriétaires du journal L'ÉVÉNEMENT